

PLAN DE PREVENTION N°2020 YOGARIK du 21/01/2020

Art. R.4511-1 à R.4514-10 du nouveau Code du travail
(Décret n° 92-158 du 20 février 1992)

ENTREPRISE UTILISATRICE

AIR LIQUIDE SA
75 Quai d'Orsay
75321 PARIS Cedex
Tél : 01.40.62.55.55 Fax : 01.40.62.57.80

Responsable de l'entreprise utilisatrice :

Denis Deliot - Responsable Sécurité Sûreté - Tél : 01.40.62.52.44 - Email : denis.deliot@airliquide.com
MIAUD Rodolphe - IT Project Manager ALIT - Tél : 01.40.62.54.09 - Email : rodolphe.miaud@airliquide.com

Nature et lieu(x) de l'opération :**ENTREPRISES EXTERIEURES CONCERNEES PAR L'OPERATION****1) YOGARIK**

100 rue de la Folie Méricourt
75011 Paris
Tél : 01.84.16.34.85 Fax :
Sous-traitante de :

Commentaire :

Responsable :

DAGASSAN Xavier - Directeur R&D - Tél : 06.07.43.46.60 - Email : xavier.dagassan@yogarik.com
QUANTIN Stéphane - Developpeur Drupal Sites internet - ALIT - Tél : . - Email : stephane.quantin-sc@airliquide.com

INSPECTION COMMUNE AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX**3.1 DATE DE L'INSPECTION COMMUNE ET RESPONSABLE :**

21/01/2020 - AIR LIQUIDE SA - Denis Deliot - Responsable Sécurité Sûreté
21/01/2020 - AIR LIQUIDE SA - MIAUD Rodolphe - IT Project Manager ALIT
21/01/2020 - YOGARIK - DAGASSAN Xavier - Directeur R&D
21/01/2020 - YOGARIK - QUANTIN Stéphane - Developpeur Drupal Sites internet - ALIT

RISQUES LIES A L'INTERFERENCE ENTRE LES ACTIVITES, LES INSTALLATIONS, LES MATERIELS

Le responsable de l'entreprise extérieur ou son préposé a l'obligation, avant le début des travaux, de commenter et d'expliquer à ses salariés ainsi qu'aux responsables des entreprises sous-traitantes qu'il emploie, les risques, les mesures de prévention, les consignes et procédures de travail, ainsi que les documents pédagogiques qui lui ont été remis par l'entreprise utilisatrice à la signature du plan de prévention lors de l'inspection commune.

- Risques inhérents à l'activité AIR LIQUIDE

SITUATIONS DE TRAVAIL	RISQUES DE L'INTERFÉRENCE	MESURE DE PREVENTION	COMMENTAIRE
Chargement ou Déchargement de matériels.	Blessures.	Respect des règles de l'arts Responsable: QUANTIN Stéphane	
	Encombrement et désordre devant le bâtiment.	Ballisage de la zone. Responsable: QUANTIN Stéphane Le matériel doit entrer par le 4 rue Conacq-Jay. Responsable: QUANTIN Stéphane	
Circulation des véhicules de direction au passage du 6 rue Cognacq-Jay.	Blessures suite à une collision piéton -> voiture.	Vigilance . Responsable: QUANTIN Stéphane	
Circulation sur le site	Chutes, Chocs, Heurts	Couloirs dégagés, escaliers avec mains courantes. Responsable: QUANTIN Stéphane	

DOCUMENTS REMIS AUX RESPONSABLES DES ENTREPRISES EXTERIEURES

Consignes de sécurité et d"évacuation
Engagement PP (Signatures des intervenants)
DOCUMENTS
CONSIGNES DE SECURITE ET EVACUATION.doc
Engagement PP.docx

LOCAUX SOCIAUX MIS A LA DISPOSITION DU PERSONNEL DES ENTREPRISES EXTERIEURES

ENTREPRISE	VESTIAIRE	SANITAIRE	RESTAURANT
YOGARIK	Non	Oui	Oui

DATE DE DEBUT DES TRAVAUX

Date : 02/01/2020

SIGNATURES (Date et signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

ENTREPRISE UTILISATRICE	
AIR LIQUIDE SA Denis Deliot Responsable Sécurité Sûreté Date :	

ENTREPRISES EXTERIEURES

YOGARIK
DAGASSAN Xavier
Directeur R&D

Date :